

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Recu en préfecture le 13/12/2021

REP

Affiché le 14/12/2021

ID: 013-200035087-20211118-173\_2021-DE LIBERTE - FRATERNIT

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION **TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** 

# **SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE** 

**DEPARTEMENT** 

**BOUCHES-DU-RHONE** 

**ARRONDISSEMENT** 

DES

N° 173/2021

D'ARLES

Objet : Convention de mise à disposition des données du service SIG de Terre de Provence Agglomération auprès des syndicats des arrosants

L'an deux mil vingt et un, le 18 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 novembre 2021.

#### PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence,

SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie,

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique. Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie. Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

## **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR:**

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (absent ayant donné pouvoir à BIANCONE Edith). Pour la Commune de CABANNES: ONTIVEROS Christian (absent ayant donné pouvoir à HAAS-FALANGA Josiane). Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel (absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert), PONCHON Solange (absente ayant donné à pouvoir SEISSON Jean-Pierre), CHAUVET Éric (absent ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina), REYNÈS Bernard (absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge), DIET-PENCHINAT Sylvie (absente ayant donné pouvoir à JULLIEN Georges).

Pour la Commune de MAILLANE : MARÈS Frédérique (absente ayant donné pouvoir à LECOFFRE Éric).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith).

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne), COUDERC-VALLET Jocelyne (absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel)

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves).

Pour la Commune de GRAVESON : DI FÉLICE Jean-Marc.

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE

Mme la Présidente expose que Terre de Provence Agglomération a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) contribuant à la connaissance du territoire et à la prise de décisions pour la mise en œuvre des politiques publiques. Dans le cadre de la mutualisation et la connaissance du réseau pluvial et irrigation, il est

Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le 14/12/2021



proposé de mettre à disposition les données géographiques et les fonctionnalités du SIG au sur leur périmètre de leur compétence, afin d'avoir un réseau à jour.

ID: 013-200035087-20211118-173\_2021-DE

Sont concernées les applications suivantes : cadastre, PLU, réseaux, ainsi que toutes autres thématiques abordées pour mener à bien les missions de Terre de Provence Agglomération.

Cette mise à disposition se concrétisera par la mise en place d'une convention entre les syndicats des arrosants et Terre de Provence. Les syndicats des arrosants signataires de la convention mettront à jour le réseau d'irrigation et de vidange sur le WebSIG.

La convention est conclue à titre gratuit pour une durée initiale de 1 an reconductible tacitement pour une durée de 3 ans maximum.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer avec les ASA une convention de mise à disposition des données du service SIG de Terre de Provence Agglomération.

Après exposé du rapporteur,

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

AYANT OUÏ l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux des données du SIG de la communauté d'agglomération Terre de Provence auprès des syndicats des arrosants,
- AUTORISE sa présidente à signer la convention en découlant et tout document s'y rapportant

Membres en exercice: 42
Votants: 41
Votes pour: 41
Votes contre: 0
Abstentions: 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 18 novembre 2021

Pour Extrait Conforme,

La Présidente, Corinne CHABAUD?

Terre de Provence